

Funéraire, les présidents des entreprises publiques locales créent un réseau d'élus pour porter au plan politique la voix du funéraire public

Au cœur de la crise sanitaire, avec une hausse de 14% des décès entre 2020 et 2021, le marché du funéraire s'est fortement développé ces dernières années. Les présidents d'Entreprises publiques locales, également élus locaux, se mobilisent pour répondre aux nouveaux besoins de ce marché fortement concurrentiel. Face aux demandes plus importantes, aux changements de pratiques funéraires et aux attentes des familles plus personnalisées, ils ont décidé de se réunir régulièrement pour promouvoir la réponse Epl en matière de funéraire.

Le marché du funéraire, avec un chiffre d'affaires qui est passé d'1,28 milliard d'euros en 2000 à 2,5 milliards d'euros en 2020 est en plein essor avec ses 5 844 opérateurs. La bataille concurrentielle est rude et pour résister, le funéraire public doit marquer sa différence et démontrer sa plus-value. Il existe aujourd'hui 22 Epl du funéraire en France : 17 Sem et 5 Spl. Leurs activités s'étendent de la prise en charge du défunt à l'accueil des familles le jour de la cérémonie, en passant par l'inhumation ou la crémation. Elles se distinguent par des offres tarifaires plus compétitives que le privé, une dimension écologique plus forte dans la gestion des bâtiments et des produits et, ce que défendent les élus par dessus tout, un accompagnement éthique et digne des personnes endeuillées basé à la fois sur une égalité de traitement des familles et une personnalisation des hommages.

Afin de soutenir ces Epl, la Fédération des élus des Entreprises publiques locales (FedEpl) s'est mobilisée, en 2010, aux côtés de l'Union du pôle funéraire public (UPFP) pour contrer les acteurs privés du funéraire, qui tentaient de s'opposer à la création de Spl dans ce domaine. Puis en 2017, la FedEpl avec la Confédération des professionnels du funéraire et de la marbrerie (CPFM), a défendu la mise en place de la médiation funéraire rendue obligatoire par la loi. La Fédération soutient également les initiatives innovantes des Epl du funéraire à l'image de la démarche RSE impulsée par la Spl des pompes funèbres publiques La Rochelle-Ré-Aunis en 2021. Son travail a permis la création du premier label RSE sectoriel dans le domaine du funéraire, présenté fin 2021. Plusieurs Epl ont déjà manifesté leur volonté d'obtenir ce label telles que celles de Béziers et Grenoble.

" La Fédération est un centre de ressources très utile pour nous. Elle nous facilite également la mise en relation entre Epl. Les Présidents d'Epl du funéraire sont décidés à être militants pour défendre ce modèle public-privé dans ce secteur et à vouloir accompagner toutes les collectivités qui ont un projet funéraire. " témoigne Gilles Artigues, 1er adjoint au maire de Saint Etienne, vice-président de la Métropole et président de la Spl Crématorium Montmartre.

"A chaque fois que cela sera nécessaire, nous nous assurerons de porter la voix des Epl du funéraire auprès du Gouvernement et du Parlement." ajoute Eliane Lloret, administratrice de la FedEpl, vice-présidente de Montpellier Méditerranée Métropole et présidente des services funéraires de Montpellier agglomération. C'est pourquoi les 22 Entreprises publiques locales du funéraire ont décidé de former un Club des Présidents du funéraire dont la première réunion s'est tenue le 26 janvier au siège de la Fédération à Paris. Les élus savent que la force d'un réseau peut leur permettre de toujours mieux servir leurs publics.

- Doublement du CA du marché entre 2000 et 2020
- 22 Epl du funéraires en France
- Entre 25% et 65% moins chères que des opérateurs privés (selon le rapport annuel de la Cour des comptes)

CHIFFRES CLÉS

Les Entreprises publiques locales et leur Fédération

Depuis sa création en 1956, la Fédération des élus des Entreprises publiques locales (Fédération des Epl) est la seule fédération d'élus représentative des 1 355 Sociétés d'économie mixte (Sem), Sociétés publiques locales (Spl) et Sociétés d'économie mixte à opération unique (SemOp) françaises réunies au sein de la gamme Epl. Gouvernée par des présidents et administrateurs d'Epl de toutes sensibilités politiques, la Fédération des Epl s'inscrit dans une vision moderne et performante de l'action publique locale depuis plus de 60 ans. Elle est affiliée au réseau européen des 32 000 Entreprises publiques locales représenté par SGI Europe, organisme intersectoriel composé des employeurs de services publics et qui promeut les services d'intérêts généraux (SIG) en Europe.

Les Epl interviennent dans une quarantaine de domaines, principalement dans l'aménagement, le logement, l'environnement, l'énergie, le développement économique, la mobilité, le tourisme, la culture et les loisirs. Le montant de leur capitalisation s'élève à 5 milliards d'euros, détenu à 65% par les collectivités territoriales de métropole et des outre-mer. En 2019, elles ont réalisé un chiffre d'affaires de 15 milliards d'euros et totalisent plus de 62 000 emplois directs. Toutes les infos sur lesepl.fr



Contacts presse
Violaine Hacke, attachée de presse
06 28 47 53 55
violainehacke@gmail.com

Contacts FedEpl
Benjamin Gallèpe, Responsable pôle promotion
01 53 32 22 14
b.gallepe@lesepl.fr